

Pourquoi un CNAR Environnement ?

La montée en puissance des problématiques environnementales depuis plusieurs années (au niveau local, national, européen et mondial) sur des enjeux bien ciblés (déchets, eau, énergie, air, éducation, milieux naturels et biodiversité...) se traduit par :

- la prise en compte de ces enjeux dans les politiques publiques et des collectivités territoriales,
- le développement d'activités et de services d'utilité sociale dans le secteur de l'environnement.

Ce secteur, très diversifié tant en termes de thématiques que d'ancrage territorial, s'est fortement développé et dynamisé suite au programme « Nouveaux Services, Emplois Jeunes ».

Aujourd'hui, les associations participent à la mise en œuvre de la stratégie nationale du développement durable. On dénombrait en 2003, 365 700 emplois environnement en France dont 126 600 dans les services publics ou non marchands.

Ce secteur nécessite davantage de lisibilité et de professionnalisation et doit assurer la consolidation de ses activités.

Sept réseaux ont décidé de porter la fonction « CNAR », afin d'apporter un appui au secteur, à travers la mise en œuvre de 5 missions relayées et valorisées au niveau territorial par les DLA et les C2RA.

Qui est le CNAR Environnement ?

Le CNAR Environnement, dont la coordination générale est confiée à l'UNCPIE, est animé par un collectif national de 7 réseaux.

Son comité de pilotage est composé du Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion Sociale, de la Caisse des dépôts et consignations, du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, du collège des DIREN, de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, d'un représentant des Agences de l'Eau, de l'Agence de Valorisation des Initiatives Socio-Economiques et du coordinateur général.

Son comité technique, chargé de la mise en œuvre opérationnelle du programme d'action, est composé de 7 réseaux associatifs : Comité de Liaison des Energies Renouvelables (CLER), France Nature Environnement (FNE), Rivages de France, Réserves Naturelles de France (RNF), Réseau Ecole et Nature, Réseaux Territoires Environnement Emplois (TEE) et l'Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (UNCPIE).

Les 5 missions du CNAR Environnement

1. **Mobiliser** les représentants nationaux, régionaux, départementaux et locaux du secteur associatif environnemental pour qu'ils se rapprochent des C2RA et des DLA en vue de participer pleinement à la définition des objectifs et des accompagnements devant être réalisés dans le secteur.
2. **Assurer une assistance quotidienne en direction des C2RA et des DLA** : "Allô Services CNAR", fichier de prestataires et de personnes ressources, capitalisation et diffusion de ressources documentaires propres au secteur, etc.
3. **Mettre à disposition et/ou appuyer la création d'outils** méthodologiques permettant, d'une part, une meilleure compréhension des enjeux et des modes de fonctionnement du secteur et, d'autre part, de favoriser la création et le développement des activités et emplois d'utilité sociale.
4. **Observer, analyser, évaluer et renforcer** les actions menées par les C2RA et les DLA dans ce secteur.
5. **Identifier et mobiliser** les partenaires avec lesquels le CNAR Environnement s'efforcera de développer ses activités.

Contacts CNAR :



Xavier ROBERT
Jean-Charles COLIN

UNCPIE
26 rue Beaubourg 75003 Paris

Tél. : 01.44.61.75.35 Fax. : 01.44.61.75.36

Courriel : cnar-environnement@uncpie.org